

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE ROANNE  
CANTON DE RENAISON  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 19 juillet 2024 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 25 juillet 2024 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents : ROUX Lorraine, MEUNIER Ingrid, BATTANDIER Maud, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, CLEMENCON Thierry, BRUEL Laurent, ESPINASSE Patrice, PEREZ Gérard, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration : VIETTI Dominique, COMPAGNAT Michel.**

**Absents excusés : SIETTEL Thomas.**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

### **Objet : RENOUELEMENT DU DISPOSITIF RONALPIA POUR L'EXERCICE 2025 :**

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2020070 en date du 24 septembre 2020, relative à la signature d'une convention avec l'association RONALPIA ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2021080 en date du 25 novembre 2021, relative au renouvellement de la convention avec l'association RONALPIA ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2022057 en date du 29 septembre 2022, relative au renouvellement de la convention avec l'association RONALPIA pour la période 2023-2024 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2024003 en date du 29 février 2024, relative à la signature d'un avenant à la convention avec l'association RONALPIA ;

Entendu M. le Président soumet le rapport suivant à l'assemblée :

RONALPIA est une association qui a pour mission de détecter, sélectionner des entrepreneurs sociaux à fort potentiel de développement. L'objectif poursuivi est d'accompagner des projets hybrides et où les chambres consulaires n'ont pas les moyens, ni les compétences pour intervenir.

RONALPIA a développé son modèle sur des territoires hors métropoles sur la Région Auvergne Rhône-Alpes.

L'arrondissement de Roanne a été identifié pour poursuivre ce programme d'accompagnement sur la période 2025-2026.

Sur le territoire du Service unifié, plusieurs projets ont été accompagnés depuis la mise en place de ce dispositif.

Il convient de se prononcer désormais sur le maintien de ce dispositif pour l'exercice 2025.

Suite à l'exposé de M. le Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le conseil Communautaire,

Par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Article premier : DECIDE** de Reconduire le partenariat avec RONALPIA pour l'exercice 2025 en apportant un financement de 4 724€ ;

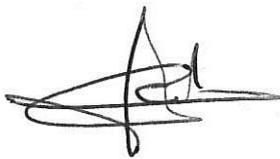
**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents en lien avec cette opération ;

**Article 3 : DECIDE** d'inscrire cette dépense sur le budget service unifié pour l'exercice 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 25 juillet 2024

Le Président,  
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'URFÉ  
" Maison du pays d'Urfé "  
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le ...  
et de la publication le ...  
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président  
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,  
Séverine PRAS



Mis en ligne sur [www.ccpu.fr](http://www.ccpu.fr) le 27 août 2024